

<http://ugtg.org/spip.php?article2456>



Epidémie CORONAVIRUS COVID-19 : Sécurité du Personnel soignant

- La Centrale UGTG - Unions & secteurs -



Date de mise en ligne vendredi 20 mars 2020

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Monsieur le Président Directeur Général,

Nous avons pris connaissance d'une note d'informations, datée du 17 Mars 2020, faisant état de préconisations concernant les masques chirurgicaux.

Cette note est édifiante, voire scandaleuse, pour l'ensemble de votre personnel.

En effet, et là je vous cite :

"En 1) "pour pallier à la pénurie de masques dans l'établissement, le CLIAS

- ▶ Comité de Lutte contre les infections associées aux soins
- ▶ de la Clinique autorise à partir de ce jour, le port de masques artisanaux. Vous trouverez en pièce jointe un protocole de fabrication.

En 2) "pour rappel la conduite à tenir sur l'utilisation de masques est la suivante :

- ▶ porter le masque sur la sphère ORL et non sur la gorge
- ▶ ne pas toucher le masque (uniquement si pas le choix)
- ▶ se désinfecter les mains savon plus SAH pour éviter la contamination du masque

- pour les masques jetables les conserver jusqu'à nouvel ordre."

☺ Qui a donné l'autorisation et qui a validé la fabrication de masques chirurgicaux ?

☺ Qui a validé les masques jetables qui devront être gardés jusqu'à nouvel ordre ?

Dans ce contexte déjà fort complexe et grave, nous vous invitons à ne surtout pas jouer aux apprentis sorciers.

Nous vous invitons, au contraire, à faire et à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la protection de tout le personnel, les usagers, et les patients de votre établissement.

Nous vous invitons à demander aux autorités compétentes, ARS, Préfet, les moyens suffisants en masques, en gants, en solutions hydroalcooliques, etc...pour permettre au Personnel de la Clinique d'assurer en toute sécurité les soins.

Recevez, Monsieur le Président Directeur Général, nos salutations distinguées

La Secrétaire Générale de l'UTS-UGTG

CI.MARATON

Copie à la Direction de l'ARS, au Préfet, à la Direction Générale du CHU